

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 septembre 2022

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER, Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Cathy KURTZEMANN, Nadia PIERSON-BEN YEKHLEF, Karine BODEZ, Laurianne GROSS, Baptiste DESSAINT

absence excusée : Éric SCHWEIN, Sandrine HEITZMANN, Siegrid LESBAUPIN, Yannick MEAL, Florian GROSSON, Didier PEREIRA

absence non excusée :

procurations : Sandrine HEITZMANN à Jean-Yves TRETZ, Siegrid LESBAUPIN à Ghislaine BERINGER, Yannick MEAL à Lilly ANCEL, Didier PEREIRA à Cathy KURTZEMANN

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, coordinatrice des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 07 JUILLET 2022
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. MUTATIONS IMMOBILIÈRES
4. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
5. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

SOMMAIRE



1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 07 JUILLET 2022.....	78
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	78
3. MUTATIONS IMMOBILIÈRES.....	79
A. DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC – PARCELLE SECTION 53 N° 263	79
4. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX	80
5. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES	80
A. POINT PÉRISCOLAIRE	80
B. PROCHAINE SÉANCE.....	81

M. le maire ouvre la séance à 19h05.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 07 JUILLET 2022

Le compte-rendu de la séance du 07 juillet 2022 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020, 15 septembre 2020 et 9 septembre 2021 (CGCT article L.2122-22) :

DEL 58/2022	Mise à disposition chalet des Amis du Muhlbach – Association Caraïbes le 13.8.22	07.07.22	99
DEL 59/2022	Mise à disposition chalet des Amis du Muhlbach – Bernd Walzenbach le 23.7.22	07.07.22	100
DEL 60/2022	Mise à disposition chalet des Amis du Muhlbach – Gerhard Barth le 16.7.22	07.07.22	101
DEL 61/2022	Mise à disposition salle des fêtes – Sylvie Pereira le 30.7.22	07.07.22	102
DEL 62/2022	Mise à disposition salle des fêtes – Jacques Callens le 6.8.22	13.07.22	108
DEL 63/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – Bruno Fisson le 29.7.22	13.07.22	109
DEL 64/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – Sylvie Budzynski le 6.8.22	01.08.22	110
DEL 65/2022	Mise à disposition de la salle des fêtes – Jean-Marie Marquet le 23.7.22	01.08.22	111
DEL 66/2022	Mise à disposition club house de la piste de quilles – EPF le 20.8.22	01.08.22	112
DEL 67/2022	MAPA : CAC – avenant n° 1 au marché du lot 15 – parquet (entreprise Singer Parquets) 6 570.54 € TTC	02.08.22	113

DEL 68/2022	Mise à disposition club house football – Emma Hinsberger le 9.8.22	08.08.22	114
DEL 69/2022	Mise à disposition club house pétanque – ADSB le 30.8.22	11.08.22	115
DEL 70/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – Xavier Charoy les 20 et 21.8.22	12.08.22	116
DEL 71/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – Patricia Risser les 5 et 6.8.22	16.08.22	117
DEL 72/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – Olivia Guthmann le 2.9.22	16.08.22	118
DEL 73/2022	Mise à disposition salle des fêtes – Conseil de fabrique le 21.8.22	17.08.22	119
DEL 74/2022	Mise à disposition salle des fêtes – Éléonore Hager et Yannick Langlois le 27.8.22	25.08.22	120
DEL 75/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – Sylvain Gérard le 26.8.22	25.08.22	121
DEL 76/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – CNPE le 9.9.22	25.08.22	122
DEL 77/2022	Mise à disposition club house pétanque – Lydie Ledoux le 10.9.22	25.08.22	123
DEL 78/2022	Mise à disposition salle des fêtes – Conseil de fabrique le 11.9.22	25.08.22	124
DEL 79/2022	Mise à disposition salle des fêtes – ADSB le 15.9.22	01.09.22	125
DEL 80/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – EDF Hydraulique le 16.9.22	01.09.22	126
DEL 81/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – Sandrine Meyer le 18.9.22	01.09.22	127
DEL 82/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – Alexia Fritsch le 11.9.22	02.09.22	128
DEL 83/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – JM Fohrer le 4.9.22	02.09.22	129
DEL 84/2022	Mise à disposition club house pétanque – Sogim le 30.9.22	06.09.22	130
DEL 85/2022	Mise à disposition club house football – Michael Gil le 11.9.22	09.09.22	131

Le conseil municipal en prend acte.

3. MUTATIONS IMMOBILIÈRES

A. DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC – PARCELLE SECTION 53 N° 263

M. le maire informe les conseillers qu'il convient de déclasser la parcelle sise section 53 n° 263 du domaine public afin de la céder au propriétaire de la parcelle attenante sise section 53 n° 265, à savoir à M. HAFFNER. Cette parcelle, d'une contenance de 0,35 ares, est issue d'un aménagement paysager entretenu par la commune avant mise en vente de la parcelle n° 265.

Cette procédure est dispensée d'une enquête publique préalable car le déclassement n'a aucune conséquence sur la non affectation d'une voie à circulation générale, le terrain à déclasser n'en étant pas une initialement.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ de prendre acte du PVA n° 957 certifié par le service du Cadastre le 11 octobre 2021 ;
- ☞ de déclasser la parcelle sise section 53 n° 263 du domaine public communal.

4. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Néant.

5. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. POINT PÉRISCOLAIRE

Mme Ghislaine BERINGER fait un point sur la rentrée scolaire 2022-2023, notamment sur les effectifs des deux structures périscolaires.

La liste d'attente est résorbée. La directrice fait au mieux pour traiter l'ensemble des demandes, principalement celles concernant le créneau du midi qui est particulièrement sollicité. Ainsi, depuis la rentrée, certains élèves de l'école élémentaire (de 14 à 25 enfants) se déplacent à la Marelle pour combler les places restantes. Les élèves ne sont pas toujours les mêmes, l'équipe procède à un roulement pour ne pas créer d'injustice (sauf les CP qui ne se déplacent pas pour le moment).

Effectifs du créneau du matin (en moyenne) : 3 à 4 en maternelle / 5 en élémentaire ;
Effectifs du créneau du midi (en moyenne) : 25 en maternelle / 50 en élémentaire ;
Effectifs du créneau du soir (en moyenne) : 10 en maternelle / 20 en élémentaire.

Les accueils du matin et du soir se font uniquement sur le site de la Marelle.

Mme Laurianne GROSS souhaite savoir ce qui se passe en cas de places encore disponibles après résorption de la liste d'attente, notamment pour les enfants soumis à dérogation scolaire qui souhaiteraient intégrer la structure.

Mme Ghislaine BERINGER et M. le maire répondent que selon les critères politiques mis en place, le service n'est accessible qu'aux élèves scolarisés et habitant Fessenheim. Le service étant de compétence communale, et donc financé entièrement par les impôts des habitants de Fessenheim, seuls les enfants répondant à ces deux critères peuvent y prétendre.

M. le maire rappelle que l'objectif premier est d'adapter la taille du périscolaire aux besoins exprimés et d'y répondre au mieux. Il faut rester prudent dans la demande, il est toujours difficile de revenir en arrière si on surdimensionne.

Mme Laurianne GROSS demande combien coûte le service périscolaire à la commune pour les enfants accueillis.

M. le maire annonce un montant de 270 000 € annuel, à savoir que le coût total de fonctionnement est d'environ 450 000 € pour le délégataire.

Mme GROSS fait ensuite un comparatif entre les dépenses de fonctionnement global du budget primitif 2022 et la participation communale au service périscolaire.

M. le maire rétorque qu'aujourd'hui le service répond aux besoins des enfants scolarisés et habitant à Fessenheim.

Mme Laurianne GROSS interroge M. le maire quant au fonctionnement de la classe ULIS sur la pause méridienne depuis la rentrée scolaire.

M. le maire rappelle le fonctionnement mis en place depuis la création de la classe ULIS à Fessenheim et qui n'a pas changé depuis. Il s'agit du même fonctionnement que ce qui a été mis en place à Volgelsheim. Les élèves vont se restaurer à la cantine du collège où ils reçoivent un bon accueil. Une solution a été trouvée et semble convenable. L'aller se fait en bus et le retour à pied. Il compte rester sur ce schéma qui fonctionne correctement et rappelle que, comme pour les enfants sous dérogation scolaire, le périscolaire n'est pas accessible aux élèves de la classe ULIS puisqu'ils ne résident pas dans la commune. Un questionnement éventuel pourra se faire lors du renouvellement de la concession de service public mi-2023.

Mme Laurianne GROSS aborde enfin la notion d'inclusion spécifique à la classe ULIS. Elle voudrait décliner ce concept au niveau du repas de midi. Il y a eu une forte demande au dernier conseil d'école d'une prise en compte de l'inclusion de ces enfants, y compris sur la pause méridienne. Elle souhaite profiter du renouvellement de la concession de service public pour créer une réflexion commune avec les RPE, les parents ULIS, le périscolaire et les élus de la commune pour trouver des axes d'amélioration pour ces élèves.

M. le maire et Mme Ghislaine BERINGER rappellent qu'il existe une commission scolaire qui va réfléchir sur le sujet avec la possibilité d'ouvrir le débat à des membres extérieurs si besoin et en fonction des pistes retenues par les membres de la commission.

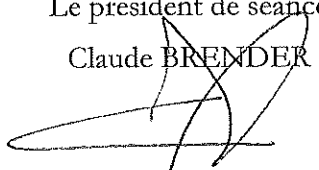

Mme Laurianne GROSS remercie les intervenants pour leurs réponses.

B. PROCHAINE SÉANCE

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 13 octobre 2022 à 19 heures à la salle des fêtes.

Autres évènements :

- Prochains conseils municipaux :
 - jeudi 10 novembre 2022 à 19 h à la salle des fêtes ;
 - mardi 06 décembre 2022 à 19 h (salle des fêtes indisponible, lieu à définir → mairie ou Escale).
- Autres réunions :
 - samedi 1^{er} octobre à 9h30 en mairie – conseil municipal des jeunes ;
 - mercredi 12 octobre 2022 à 18h en mairie (salle Victor Schœlcher) - commission actions culturelles.
- Évènements à venir :
 - salon de l'artisanat et des métiers les 23, 24 et 25 septembre 2022 à la salle des fêtes et alentours ;
 - journée nationale du commerce de proximité le 8 octobre 2022 ;
 - inauguration du pôle santé le 8 octobre 2022 ;
 - lauréats associatifs le 14 octobre 2022 à 19h à la salle des fêtes.

Le président de séance Claude BRENDER 	Le secrétaire de séance Virginie STOCKY 
---	---